

DELIBERATION N° 94/06-06 - ACQUISITION DE TERRAIN

Monsieur REINSTADLER, Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme et de l'Environnement informe l'Assemblée que suite à l'urbanisation des "Hameaux de Fontenelle", l'aménageur de la zone, la Société EURAME Construction, propose à la Commune l'acquisition au franc symbolique d'un terrain non urbanisé.

Il s'agit du terrain cadastré section AN N° 96 d'une superficie de 1 ha 89 a 26 ca

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- d'autoriser l'acquisition de cette parcelle au franc symbolique,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant.